



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-039-2023-09

PUBLIÉ LE 19 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Département Qualité Sécurité Pharmacie Médicament Biologie

IDF-2023-09-19-00007 - Décision n°DVSS - QSPHARMBIO 2023/063
portant retrait de la décision d'autorisation de création d'un site internet
de commerce électronique de médicaments (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-09-19-00007

Décision n°DVSS - QSPHARMBIO 2023/063
portant retrait de la décision d'autorisation de
création d'un site internet de commerce
électronique de médicaments

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

Décision N° DVSS - QSPHARMBIO – 2023/063 Portant retrait d'autorisation de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L.1111-8, L.5121-5, L.5125-33 à L.5125-41 et R.5125-70 à R.5125-74 ;
- VU** l'arrêté du 26 février 2021 modifiant l'arrêté du 28 novembre 2016 relatif aux bonnes pratiques de dispensation des médicaments dans les pharmacies d'officines, les pharmacies mutualistes et les pharmacies de secours minières, mentionnées à l'article L.5121-5 du code de la santé publique ;
- VU** l'arrêté du 28 novembre 2016 relatif aux règles techniques applicables aux sites internet de commerce électronique de médicaments prévues à l'article L.5121-39 du code de la santé publique ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;
- VU** l'arrêté n° DS/2021-088 en date du 31 août 2021 portant délégation de signature de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à Madame Cécile SOMARRIBA, Directrice de la Veille et de la Sécurité Sanitaire ;
- VU** la décision n°DVSS-QSPHARMBIO-2020/044 portant autorisation de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments <https://pharmacierosset.fr> au profit de Monsieur Alexandre ROSSET, pharmacien titulaire de l'officine sise 56 Avenue de Verdun à TRILPORT (77470) sous la licence n°77#000462 ;
- VU** le courriel en date du 12 septembre 2023, rédigé par Monsieur Alexandre ROSSET, pharmacien titulaire de l'officine sise 56 Avenue de Verdun à TRILPORT (77470) sous la licence n°77#000462 ;

CONSIDÉRANT La demande de Monsieur Alexandre ROSSET indiquant la cessation de l'exploitation du site internet de commerce électronique de médicaments à l'adresse suivante : <https://pharmacierosset.fr>;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** La décision DVSS-QSPHARMBIO-2020/044 portant autorisation de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments <https://pharmacierosset.fr> au profit de Monsieur Alexandre ROSSET, pharmacien titulaire de l'officine sise 56 Avenue de Verdun à TRILPORT (77470) sous la licence n°77#000462 est retirée à compter du 25 septembre 2023.
- ARTICLE 2 :** Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de la décision pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers. Cette juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal administratif ou aussi par l'application « Télérecours » accessible à partir du site www.telerecours.fr.
- ARTICLE 3 :** La présente décision sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 19 septembre 2023

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France
La Directrice de la Veille et de la
Sécurité Sanitaire

Signé

Cécile SOMARRIBA